

Que ce soit en termes d'organisation de la gestion ou de redistribution des excédents, à FO, nous restons fidèles à nos positions tout en impulsant les changements favorables aux bénéficiaires de la CAMIEG, quitte à ce que d'autres organisations syndicales nous rejoignent.

Pour une organisation sans défaut de la gestion !

FO n'a jamais cessé de dénoncer les carences d'organisation de la CAMIEG et les difficultés rencontrées par les assurés sociaux. FO l'affirme inlassablement, l'organisation bicéphale entre la CAMIEG et l'organisme prestataire de la CPAM de Nanterre est source de dysfonctionnements. En responsabilité de gestion, la CAMIEG est impuissante à faire bouger la CPAM 92.

Dans sa déclaration au Conseil d'Administration du 15 Juin dernier, FO revendique, une nouvelle fois, l'arrêt de la sous-traitance à la CPAM de Nanterre. La CGT s'est enfin réveillée et a revendiqué avec nous l'arrêt de la sous-traitance « si les choses, ne s'améliorent pas, tout en restant convaincue qu'elles ne s'amélioreront pas... »

Pourtant, en décembre 2010, FO proposait déjà une délibération pour demander l'arrêt de cette externalisation et la reprise au sein de la CAMIEG des missions de gestion des remboursements. Les 4 autres délégations ont voté Contre.

Excédents CAMIEG, à suivre...

Dans sa déclaration au Conseil d'Administration du 15 Juin dernier, FO rappelle une nouvelle fois que les excédents de la CAMIEG (204 M€, 128 M€ pour les actifs, 76 M€ pour les retraités) appartiennent aux assurés sociaux et qu'ils doivent percevoir en priorité un juste retour de cet excédent par une amélioration significative de leurs remboursements.

FO préconise la mise en commun des réserves des actifs et de celles des retraités permettant d'assurer la pérennité des deux sections et d'améliorer encore les remboursements maladie. FO revendique 15 M€ d'amélioration de remboursement *a minima* !

Silence radio de la CFE CGC et de la CGT. La CFDT franchit un petit pas en proposant un transfert, ponctuel et à court terme, d'une partie des réserves des Actifs vers celle des Retraités limitant les améliorations à 8 M€ (comme elle l'a déjà votée).

Une première rencontre entre Employeurs, Ministère de la Santé et fédérations est prévue le 23 Juin. Il est plus que temps que les choses bougent et que chacun prenne ses responsabilités.

